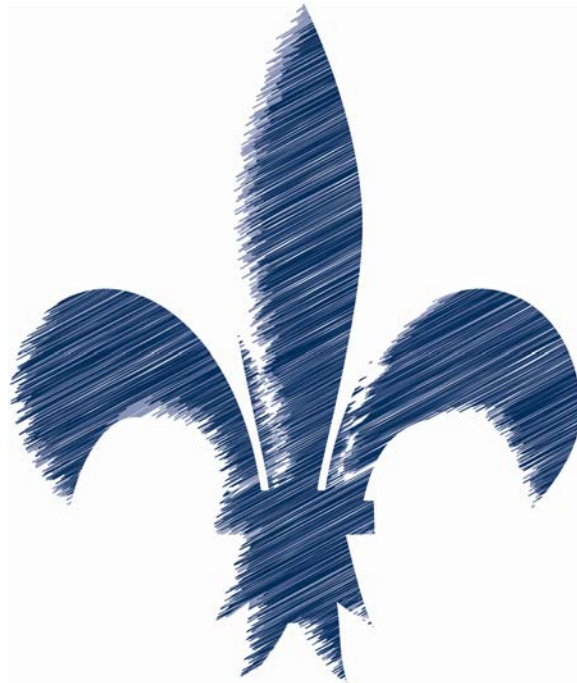


TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE

**Institut économique de Montréal**

COMMISSION PARLEMENTAIRE  
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE  
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



**DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS**

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats\*  
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

\* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

## **Journal des débats**

**Le lundi 26 août 2013 - Vol. 43 N° 47**

### **Institut économique de Montréal**

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : À l'ordre, s'il vous plaît! La commission reprend ses travaux, et nous recevons messieurs Gagnon et Chassin. J'espère que je le prononce bien.

Une voix : ...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Chassin? Excusez-moi, M. Chassin. Donc, bienvenue messieurs à l'Assemblée nationale. Vous allez avoir un maximum de temps de 10 minutes qui vous est alloué pour faire votre présentation. Par la suite, suivra un échange avec les parlementaires. Donc, la parole est à vous.

M. Kelly-Gagnon (Michel) : Alors, merci de nous recevoir. Ce sera mon collègue, donc Youri Chassin qui va présenter notre mémoire, et puis, pendant la période d'échanges et de discussion, je vais peut-être partager certaines observations, si les circonstances s'y prêtent.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : M. Chassin.

### ***Exposé***

M. Chassin (Youri) : Merci, Mme la Présidente. M. le député... mesdames et messieurs les députés, M. le ministre, merci de nous recevoir. Je voudrais évidemment peut-être parcourir avec vous le mémoire que vous avez déjà reçu en en soulignant quelques grands points brièvement, pour pouvoir ensuite discuter avec vous.

Donc, peut-être commencer, d'entrée de jeu, en rappelant, et c'est le titre qui se veut explicite de notre mémoire, que, dans le fond, ce qu'on souhaite dans la réflexion économique et politique qui nous a menés, dans le fond, à présenter un mémoire, c'est évidemment de permettre des livres accessibles aux meilleurs prix possibles pour les Québécois, et, dans une perspective économique, sans oublier le caractère particulier du livre, donc son caractère culturel qui effectivement est partie intégrante, là, de la proposition, et je pense que c'est ça qui lui donne son importance. C'est une dimension culturelle qui est évidemment indéniable, mais qui n'est pas nécessairement intrinsèque, c'est-à-dire qu'évidemment le livre n'a pas cette dimension quand il sort des presses, n'a pas cette dimension quand il est sur les rayons, par exemple d'une librairie, mais n'acquiert cette dimension culturelle que lorsqu'il est dans les mains d'un lecteur, et que finalement il y a communication entre l'auteur et le lecteur. Par ailleurs, c'est aussi, et c'est l'autre volet de la médaille, un bien économique et c'est important de le souligner parce que la proposition qui est devant nous, de ce qu'il est convenu maintenant d'appeler le prix unique du livre, c'est une proposition qui touche le prix du livre et, comme le prix... comme le livre est aussi un bien économique, augmenter le prix du livre, ça signifie en diminuer les ventes. Et il est,

je crois, indéniable, pour tous les acteurs, que lorsqu'on parle de limiter ou d'interdire les rabais importants sur les nouveautés, on interdit une pratique commerciale qui a cours à l'heure actuelle chez certains détaillants, et que, donc c'est tout à fait logique de l'exprimer comme ça, on augmente le prix moyen des livres au Québec. C'est essentiel de bien le comprendre et c'est d'autant plus important qu'on parle du livre comme bien particulièrement important, compte tenu de sa valeur culturelle.

Dans le diagnostic du marché du livre qui nous est proposé et qu'on a retravaillé un peu, il est important de souligner que les librairies indépendantes, effectivement, ont perdu des parts de marché, mais que ce n'est pas au profit des magasins à grande surface...

M. Chassin (Youri) : ...dans le diagnostic du marché du livre qui nous est proposé et qu'on a retravaillé un peu, il est important de souligner que les librairies indépendantes, effectivement, ont perdu des parts de marché, mais que ce n'est pas au profit des magasins à grande surface, mais bien des librairies en succursales. Autrement dit, il n'y a pas nécessairement un danger pour les libraires dans l'ensemble, il y a au contraire une stabilité des ventes des magasins à grande surface qui sont les principaux visés par cette mesure.

Il y a aussi tout un argumentaire intéressant à repenser sur ce qu'on appelle la bibliodiversité, un néologisme intéressant. Mais il faut bien comprendre que, dans les librairies indépendantes, il y a un large éventail de titres, on va tous s'entendre là-dessus, par contre, les librairies à succursales, elles aussi, pourraient prétendre servir à la bibliodiversité, parce que la diversité de titres offerts en librairies à succursales est aussi très large. Même les grandes surfaces pourraient prétendre servir, à tout le moins, l'accessibilité, si ce n'est la bibliodiversité, parce que — et il faut bien le comprendre — des librairies, il n'y en a pas partout, des librairies indépendantes, à plus forte raison. Par contre, on trouve certains titres au Jean Coutu et il y a un large éventail de points de vente Jean Coutu au Québec. On trouve des titres dans les magasins comme les Wal-Mart, ou les Costco ou, par exemple, d'autres commerces de proximité. Et, dans l'ensemble des points de vente, on retrouve une diversité aussi. Tous les livres ne sont pas vendus au même endroit. Et, autrement dit, il y a vraiment une variété de titres vendus, mais pas nécessairement tous au même endroit. Et, à la limite, si on veut éviter de poser un jugement de valeur sur quelle littérature est la bonne — vaut-il mieux lire du Molière, ou du Shakespeare ou Le guide de l'auto — bien, on se rend compte qu'il y a certains titres qui sont vendus à certains endroits. Je pense, par exemple, aux romans Harlequin qui ne sont pas nécessairement vendus en librairies indépendantes. Et les différents points de vente ont différentes offres. Je pense que c'est important de le réaliser et d'éviter de poser des jugements de valeur.

Ensuite, et je pense que c'est important de le souligner, par rapport à la bibliodiversité, il y a une réalité technologique très intéressante : la variété de titres offerts en ligne est croissante. Et c'est en fait M. le ministre lui-même qui soulignait, dans une allocution au CORIM, en juin dernier, que les nouvelles technologies offraient une diversité de titres sans précédent. Et je pense que c'est fort à propos.

Par ailleurs, les librairies indépendantes ne disparaîtront pas nécessairement en l'absence d'un prix unique. Au contraire, je pense que le déclin des librairies ne justifie pas — parce que, dans leur ensemble, elles ne déclinent pas, ce ne sont que les librairies indépendantes — ne justifie pas

une réglementation du prix du livre et que, dans le fond, il n'y a pas de menace imminente à la disparition de toutes les librairies indépendantes. Et ça ne réglerait en rien la condition des librairies les plus vulnérables.

Pour la hausse des prix du livre, c'est intéressant de se ramener en 2010, lorsque, sur la recommandation de M. Jean-Paul L'Allier, le gouvernement avait donc reçu une proposition de mettre en place la taxe de vente sur les livres pour pouvoir financer certains programmes d'appui à la culture. Et, à cette époque, le monde de l'édition s'est battu bec et ongles contre la mesure en soulignant qu'il s'agissait d'une demande rétrograde et qu'il fallait penser aux lecteurs, et je cite : «Déjà qu'un livre, ce n'est pas donné, l'introduction d'une taxe n'est vraiment pas stratégique.» Ou encore : «Le lectorat est encore à constituer. Toute mesure qui augmente le prix des livres est mauvaise.» Autrement dit, il n'y a pas nécessairement consensus non plus dans le monde de l'édition et dans le monde du livre par rapport à des mesures qui en haussent le prix.

Pour terminer, je rappellerais peut-être qu'il s'agit d'une mesure assez particulière qui, en général, est punie par la loi puisqu'il s'agit de la formation d'un cartel légal, dans ça cas-ci, puisque ce serait autorisé, mais qui, pourtant, si elle n'était pas autorisée par la loi, serait punie par la loi fédérale. Et il s'agit là d'un contexte assez particulier qui n'est pas à l'avantage non seulement du consommateur, mais n'atteindrait pas ses objectifs cités, soit de venir en aide aux librairies indépendantes. Néanmoins...

M. Chassin (Youri) : ...particulier qui n'est pas à l'avantage non seulement du consommateur, mais n'atteindrait pas ses objectifs cités, soit de venir en aide aux librairies indépendantes.

Néanmoins, dans un esprit, dirons-nous, charitable, nous avons fait faire par Léger Marketing un sondage sur la question de la réglementation du prix du livre, et la question soulignait à la fois l'intention recherchée, c'est-à-dire de limiter la concurrence des magasins à grande surface et d'inciter les gens à acheter leurs livres dans les petites librairies, et aussi les résultats immédiats d'interdire les rabais supérieurs à 10 % et d'augmenter le prix moyen des livres. Donc, évidemment, les conséquences négatives sont bien établies, les conséquences positives sont alléguées, mais on a quand même voulu donner, dans la question, des éléments des deux côtés. Et, malgré cela, 65 % des Québécois se sont déclarés en désaccord avec cette réglementation-là, un impressionnant 42 % se sont déclarés tout à fait en désaccord, et seulement 26 % se sont déclarés d'accord. Un peu comme on le craignait, ce sont les petits lecteurs, donc les gens qui lisent d'un à quatre livres par année qui sont le plus fortement en désaccord avec la réglementation du prix du livre. C'est ceux-là qu'on risque de perdre, et je pense que ce serait dramatique de désinciter finalement les habitudes de lecture chez des gens qui déjà lisent peu, notamment sachant qu'au Québec il y a un problème d'alphabétisation et qu'il y a un grand nombre d'adultes qui ont des problèmes de lecture.

J'aimerais, dans le fond, simplement souligner qu'il s'agit d'une analyse assez large qu'on a faite. Il y a des éléments économiques très clairs. C'est un cas un peu d'école d'instaurer un prix plancher dans ce cas-ci, donc de hausser les prix, et je pense que les conséquences sont assez claires pour être anticipées. Et je crois qu'il faut donc se positionner sur cette réglementation-là en fonction de la volonté ou non d'augmenter le prix du livre et donc d'en favoriser une diminution des ventes. Merci.

### *Échanges avec les membres de la commission*

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci à M. Chassin. Nous débutons les échanges, et je vais du côté du gouvernement. M. le ministre, vous avez la parole.

M. Kotto : Merci, Mme la Présidente. M. Chassin, M. Gagnon, merci d'être là, merci de contribuer à cette réflexion. Vous faites... vous établissez un lien entre le contrôle des prix, appelons ça comme ça, de livres neufs, physiques ou numériques, et un phénomène inflationniste. Qu'est-ce qui vous amène à cette conclusion? Vous vous référez à quoi, à quelle étude tangible, pour vous amener à cette conclusion?

M. Chassin (Youri) : Donc, dans une perspective où on fixe un prix... en fait où le rabais maximal, et c'est vraiment de ça dont il s'agit, serait de 10 % sur le prix suggéré, évidemment il y a deux scénarios possibles : soit personne n'offre davantage que 10%, et, à ce moment-là, la réglementation ne s'applique pas ou n'a aucun effet ou alors, et c'est le cas présentement, certains détaillants offrent des rabais plus importants que 10% et seront donc contraints dans leurs choix de vente. Et, dans ce cas-là, ça signifie qu'au lieu de vendre un livre avec un rabais, par exemple, de 20 % ou de 25 % à leurs clients, ils vont devoir se limiter à un rabais de 10 %.

M. Kelly-Gagnon (Michel) : Par ailleurs, par ailleurs aussi, donc ça, c'est la réponse vraie, conceptuelle ou logique. On a aussi une annexe technique qui est sur notre site Web qui n'a pas été mise dans le mémoire mais qui est facilement accessible sur notre site Web, où il y a ce qu'on appelle des calculs d'élasticité où donc, à l'aide des outils usuels de ce qu'on appelle «l'économétrie», on a regardé des fluctuations de livres, notamment en France, sur une période de 25 ou 30 ans parce que certains ont voulu faire dire des choses à une expérience française mais n'ont pris — et on en parle dans notre mémoire — qu'une toute petite période sur la période totale de la loi Lang. Nous, on a pris les chiffres, je veux dire, pendant l'ensemble de la période. Donc, il y a des calculs d'ordre technique et, après, quand on fait le ratio, il y a différents scénarios qu'on peut utiliser : ça peut être, 1, 1,47, 2, 2,5, je vous fais grâce, mais il y a des raisons techniques qui expliquent les choix de différents, je dirais, coefficients d'élasticité. Et, nous, on en a pris un qui était conservateur, qui était au milieu. Je pense que c'était 1,4...

M. Chassin (Youri) : 1,47.

M. Kelly-Gagnon (Michel) : ...1,47 qui était...

M. Chassin (Youri) : La borne inférieure.

M. Kelly-Gagnon (Michel) : ...qui était dans la portion inférieure des hypothèses de projection. Et donc...et donc, donc il y a cette... Donc, ce que je vous dis, c'est que mon collègue vous adonné, je vous dirais, la réponse conceptuelle économique générale...

M. Kelly-Gagnon (Michel) : ...1.47, qui était...

M. Chassin (Youri) : Dans la bande inférieure.

M. Kelly-Gagnon (Michel) : ...qui était dans la portion inférieure des hypothèses de projection. Et donc, donc, il y a cette... Ce que je vous dis, c'est que mon collègue vous a donné, je vous dirais, la réponse conceptuelle, économique générale, qui est de dire : Ou ça n'aura pas d'impact, et, si ça n'aura pas d'impact, ça n'aidera pas grand monde ; ou ça va avoir un impact, et, si ça a un impact, bien, je veux dire... Mais il y a aussi le fait d'un certain nombre de calculs. Et, sinon, moi aussi, je me permets de dire que, si l'objectif législatif, tel que je le comprends, et vous me corrigerez, M. le ministre, si j'ai mal compris, mais si l'objectif c'est d'aider les petits libraires ou les libraires dits indépendants, il me semble qu'un moyen beaucoup plus clair et direct, ce serait de les subventionner par l'entremise de crédits du budget du Québec. De toute façon, les entreprises du Québec sont les plus subventionnées au Canada, et de loin. Moi, je ne dis pas que c'est une bonne chose, mais je dis que c'est la réalité. Et, à la limite, vous leur donnez des crédits pour leur permettre de faire ce que vous voulez qu'ils fassent plutôt que d'avoir une mesure qui, en bout de ligne, risque de nuire à certains sans nécessairement avoir l'effet...

Je veux dire, si vous réduisez, si l'effet total de la mesure, par exemple, c'est de réduire de 10 millions par années les ventes totales des grandes surfaces, ça ne veut pas nécessairement dire qu'il va y avoir 10 millions d'augmentation de vente. En fait, on sait, par définition, qu'il n'y aura pas de 10 millions d'augmentation de vente équivalente dans les petites librairies pour toutes sortes de raisons. La personne qui est sur la liste d'attente... la file d'attente à Costco et qui s'apprête à aller acheter les recettes de maman Dion, si elle trouve que c'est un peu trop cher, elle ne va pas se retourner pour aller en librairie pour acheter le mythe de Sisyphe dont parlait l'autre personne avant, qui, soit dit en passant, est disponible sur Amazon en 10 éditions par ailleurs. Merci.

M. Kotto : Si je vous entends bien, est-ce que... Vous écarterez la solution de la réglementation, mais vous avancez, je ne sais pas si ça vous a échappé, mais vous avancez l'hypothèse d'un soutien via les subventions...

M. Kelly-Gagnon (Michel) : Bien, moi, je dis que...

M. Kotto : ...pour résoudre le problème de l'affaissement du réseau des librairies indépendantes.

M. Kelly-Gagnon (Michel) : Moi, je ne fais pas de jugement... Je veux dire, je ne dis pas que je recommande l'usage de subventions, je dis que, si votre objectif premier, c'est d'aider un certain nombre de libraires qui sont en difficulté, vous aurez beaucoup plus la certitude... en leur faisant un chèque directement qu'en espérant un effet de substitutions de ventes qui ne se feraient pas parce que le prix est contrôlé, vers d'autres, et que cet effet de substitution, vous en conviendrez avec moi, il est incertain.

On peut penser... C'est clair que, dans certains cas, il va y avoir un effet de substitution, mais comme le mentionnait la députée ici aussi... D'abord, il n'est pas clair que l'effet de substitution se ferait nécessairement dans la direction des petites librairies. Et, en plus, dans certains cas, on sait que ce serait juste une vente qui n'aurait pas lieu. Et donc, et donc, moi, je pense que, indépendamment du fait de savoir si on doit aider ou non les petites libraires, moi, je vous dis

que je ne pousse pas de jugement là-dessus, je vous dis que, si c'est votre objectif, à mon avis, vous vous y prenez mais pas de la bonne façon.

M. Kotto : L'idée ici est de freiner la fragilisation, voir l'affaïssement de notre réseau de librairies indépendantes, d'où la proposition partagée de façon très large par le milieu... l'industrie du livre, à l'effet, donc, de légiférer pour un prix plancher sur les livres neufs, physiques et numériques, sur une période de neuf mois. En France, c'est autour de 12 mois que cela se fait depuis une trentaine d'années déjà.

Vous évoquiez l'expérience française. Est-ce que vous vous êtes penchés sur cette expérience pour l'analyser de façon objective afin d'en dégager les bénéfices et éventuellement les inconvénients encourus tout au long de ces années?

M. Chassin (Youri) : Absolument. Donc, il y a plusieurs études, dont le rapport Gaynard, et une étude qui nous a paru très pertinente, bien que peu citée de Mathieu Perona. Et, dans le fond, on avait un corpus pour évaluer un peu l'expérience française, pas sous toutes ses coutures, toutes les données qu'on aurait voulu, dans le fond, analyser n'étaient pas disponibles. Est-ce qu'on en parvient — puis là, je vais vraiment répondre à votre question implicite, disons — est-ce qu'on parvient à une conclusion claire? Non. Est-ce qu'on parvient par contre à une conclusion qui allume des signaux d'alarme quant à l'application d'un prix unique du livre au Québec? Certainement. Et donc, d'une part, on en a parlé, l'évolution des prix suite à l'introduction du prix unique du livre...

M. Chassin (Youri) : ...parvient par contre à une conclusion qui allume des signaux d'alarme quant à l'application d'un prix unique du livre au Québec, certainement. Et donc, d'une part, on en a parlé, l'évolution des prix suite à l'introduction du prix unique du livre a été assez frappante en France. En fait, entre 1959, le plus loin que les données remontent, et 1981, la hausse des prix du livre par rapport aux autres biens, donc qu'en ne prenant en compte, finalement, l'inflation, n'a été que de 5 % plus rapide sur une période assez longue, quand même, alors qu'à partir du moment de l'instauration d'un prix unique du livre, en quelques années, là, on parle de 12, 13 ans, l'augmentation a été frappante, et le prix du livre s'est ramassé à au-delà de 125 % du prix moyen des autres biens. Donc, la croissance du prix, et c'est ça que le graphique, dans notre mémoire, démontre, la croissance du prix a été très rapide.

Maintenant, il y a des études qui offrent une vision alternative, hein, qui disent que cette espèce de hausse du prix du livre assez magistrale, sur environ 13, 14 années, a été causée par l'abandon d'une politique qui a eu cours, là, jusqu'en 1978 en France, de 1971 à 1978. Alors, peut-être, et on n'en a pas vu confirmation ailleurs, qu'une politique qui a duré sept ans a causé, par la suite, un rattrapage sur 14 ans et une hausse fulgurante du prix du livre. J'en doute, mais donc je n'ai pas de certitude. Mais, à tout le moins, ça semble tiré par les cheveux, comme explication.

Donc, il y a différents éléments, et on s'est rendu compte que beaucoup d'éléments critiques étaient bien fondés, beaucoup d'éloges ne l'étaient pas. En bout de ligne, on s'est rendu compte, finalement, que l'expérience française allumait à tout le moins des signaux d'alarme dans la proposition qui est devant nous, ici, au Québec.

M. Kotto : Êtes-vous au fait que, lors des débats engagés au moment du dépôt du projet de loi Lang, les débats que nous avons, ici en ce moment, se tenaient aussi et que les positions étaient très, très polarisées également?

M. Chassin (Youri) : Bien, en fait, j'imagine bien. C'est... Comme je le disais, hein, c'est presque un cas d'école, d'instaurer un prix plancher pour un bien dans toute économie. On en apprend, des cas comme ça, à l'université, dans les premiers cours d'économie. Je parle d'expérience. Et donc j'imagine bien qu'en France, l'économie n'étant pas différente, les débats ont été un peu similaires.

L'évolution a montré aussi qu'il y a eu différents arguments avancés par la suite. Et puis aujourd'hui, d'ailleurs, en fait, dans les derniers mois, la ministre de la Culture a souligné l'importance de créer de nouveaux programmes d'aide aux librairies, hein, parce que les petites librairies, en France, perdent des parts de marché. Donc, malgré l'instauration du prix du livre depuis plusieurs années, on continue d'inciter les librairies à conserver leurs parts de marché.

M. Kotto : Oui, mais l'aide supplémentaire apportée par la ministre de la Culture, en France, vient du fait que la concurrence, notamment des ventes en ligne, les grandes surfaces, se fait de plus en plus agressive. Donc, c'est une approche pour s'adapter. Mais savez-vous également — ça, c'est en lien avec la question que je vous ai posée précédemment — qu'au-delà de tous les débats acrimonieux qui furent tenus en France au moment du dépôt de la loi Lang il n'y a pas eu de dissension au moment de l'adoption de la réglementation sur le prix réglementé pour le numérique récemment en France. Il y avait un consensus de l'aile gauche à l'aile droite à l'Assemblée nationale française. Étiez-vous au courant de ça? Ça, ça repose sur le fait, justement, qu'ils ont pris note, ils ont pris acte des points positifs générés par la réglementation du livre physique antérieurement.

M. Kelly-Gagnon (Michel) : De façon générale, je ne pense pas que la France est un modèle économique vibrant de succès, à mon évaluation à tout le moins, mais, ceci étant dit, moi, j'aimerais revenir aussi sur un aspect un peu plus général qui est que les libraires indépendants ont une offre de services qui est différente, O.K.? Et c'est une offre de services qui répond à des besoins. Et moi, si j'avais un conseil d'ami, là, plutôt que de viser à des protections via des législations arbitraires qui vont peut-être donner un effet ou peut-être pas, s'ils peuvent renforcer cette offre de services, penser à leur plan d'affaires et penser comment ils peuvent bien représenter... Parce que c'est vrai, il y a un certain nombre de choses qu'ils offrent, et il y a un certain nombre de lecteurs qui vont toujours avoir besoin de ce type de services là. Et, moi, je dis ça, là, vraiment bien amicalement, il me semble que, dans la vie, là, et dans la vie moderne, je veux dire, du monde moderne, c'est difficile de vivre dans une bulle, c'est difficile...

M. Kelly-Gagnon (Michel) : ...ce type de services là. Et moi, je dis ça, là, vraiment, bien amicalement, il me semble que dans la vie, là, et dans la vie moderne, je veux dire, du monde moderne, c'est difficile de vivre dans une bulle, c'est difficile de vivre protégé. Et le législateur, malgré tous ses efforts, peut souvent ne pas arriver à des législations qui vont réellement donner toute la protection voulue. Et leur meilleure protection, c'est leur offre de services distingués et c'est des initiatives comme... ils ont fait un site Web commun où ils font la... Ruedeslibraires.



Bien, je pense qu'ici, à mon avis, leur avenir est bien plus là-dedans que d'une bouée de sauvetage en espérant une législation quelconque.

M. Kotto : Je vais... j'avais d'autres questions, mais je vais laisser ma collègue prendre le peu de temps qu'il nous reste.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci, M. le ministre. M. le député de... Wo! Il faut que vous fassiez un consensus, M. le député de Bonaventure, parce qu'il vous reste moins de trois minutes.

M. Roy : Merci beaucoup. Écoutez, bonjour, messieurs. J'aurais de nombreuses questions, mais je vais y aller par une question très simple. Qu'est-ce que la culture pour vous? Parce qu'on sent que vous essayez d'introduire la culture à l'intérieur d'une sphère marchande et de l'évaluer à partir de tous vos critères économétriques, puis... bon. Mais, fondamentalement, qu'est-ce que la culture?

M. Kelly-Gagnon (Michel) : Bon, écoutez, dans le cas d'un livre, c'est évident qu'il y a un élément de culture à l'intérieur, mais c'est évident aussi qu'il y a un élément de prix. Puis l'argument se fait facilement. S'il y a un certain livre de Michel Tremblay que vous trouvez super puis que vous voulez acheter à 22 \$, si je viens vous dire que, maintenant, le prix, c'est 400 \$, vous n'allez pas l'acheter. «To my point», là, je fais un exemple par l'absurde de dire que, donc, oui, la culture, c'est quelque chose de plus abstrait, de plus intangible, mais il reste qu'un livre, électronique ou pas, le prix a une influence. Et, si le livre est vendu à 22 \$, il va y avoir X nombre d'acheteurs, si le livre est vendu à 100 \$, il va y avoir Y, puis, s'il est vendu à 400 \$, il va y avoir Z.

M. Chassin (Youri) : Et, si je peux me permettre d'ajouter, à tout le moins, la culture n'est pas tant l'objet physique, parce que, si on achète un livre tout à fait désincarné sur un Kindle, par exemple, une liseuse électronique, il y a néanmoins lecture, et donc, quant à moi, la culture, elle se trouve beaucoup plus dans la relation entre l'auteur et le lecteur, qui intervient peu importe la forme, là, physique de l'œuvre.

M. Roy : Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Courte question, M. le député de Saint-Hyacinthe, il vous reste moins d'une minute.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Bien, c'est assez simple. Vous avez mentionné tantôt que la réglementation pouvait emmener à jouer sur les prix. Je comprends, mais moi, je fais un parallèle, justement, au niveau des ententes internationales à l'OMC sur la culture, l'agriculture, c'est toujours géré d'une façon spéciale, peut-être justement parce que c'est des outils, c'est des sphères qui sont particulières et culturelles en ce qui concerne la culture, le livre, et notre culture, le film, et tout ça, c'est géré d'une façon spéciale. Maintenant, c'est deux éléments qui font l'objet, justement, d'exclusion. Alors, comment vous pouvez expliquer, vous, que ça vient jouer? Pourtant, le prix, si on fait un parallèle avec l'agriculture, le prix du lait, il est plus stable ici que dans les pays où ce n'est pas réglémenté.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Je suis désolée, vous avez moins de 10 secondes pour répondre.

M. Kelly-Gagnon (Michel) : Bien, dans le cas, en tout cas, de la Nouvelle-Zélande et autres, ça ne correspond pas à ce que vous dites. Mais on pourrait avoir un autre débat sur le prix du lait un autre jour.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Parfait. Merci, c'est tout le temps que nous avons du côté de l'opposition, je vais... c'est-à-dire du gouvernement, je vais maintenant du côté de l'opposition officielle. Mme la députée de Laporte, vous avez la parole.

Mme Ménard : Merci, Mme la Présidente. Alors, bonjour, M. Kelly-Gagnon — c'est ça? — et M. Chassin. Écoutez, j'aimerais mettre quelque chose en perspective. Dans votre mémoire, vous mentionnez que le lobby Nos livres à juste prix fait une lecture très sélective des études qu'elle cite et en tire des conclusions erronées, alors que cette même organisation dit que votre institution s'appuie sur une hypothèse de travail rigoureusement fausse qui discrédite l'ensemble de vos prétentions. Alors, vous comprendrez que nous, on est ici pour cerner le plus précis possible la situation actuelle. Alors, comment pouvons-nous nous assurer que tout ce qui nous a été présenté jusqu'à maintenant est précis? Alors, j'aurais la question suivante : Qui dit vrai?

M. Kelly-Gagnon (Michel) : Alors, écoutez, soyons factuels. Au niveau de nos... ce qu'on appelait nos exercices d'élasticité, on est, à ma connaissance, la seule organisation qui a rendu disponible sur son site Web une fiche technique avec des calculs que des gens qui ont les outils et les logiciels usuels, je veux dire, peuvent répliquer nos calculs. On peut même, si vous voulez, vous transmettre nos bases de données sur lesquelles... Autrement dit, on dit, tu sais : «Check us»...

M. Kelly-Gagnon (Michel) : ...site Web, une fiche technique avec des calculs que des gens qui ont les outils et les logiciels usuels, je veux dire, peuvent répliquer nos calculs. On peut même, si vous voulez, vous transmettre nos bases de données sur lesquelles... autrement dit, on dit : tu sais, «check us», tu sais, vérifiez-nous, si vous pensez que ce n'est pas des vrais calculs. Bien, moi, j'invite ceux qui disent que ce n'est pas des vrais calculs à les faire avec nous, mais je souligne qu'on est la seule organisation, en tout cas, à ma connaissance, qui a fourni le détail de ses calculs et une annexe technique en appui.

L'autre chose, c'est qu'on est la seule organisation, à ma connaissance toujours, qui n'a pas fait de «cherry picking» au niveau de l'utilisation des ... et là, je m'excuse de dire «cherry picking», est-ce qu'il y a une expression française plus appropriée, vous me le direz, mais qui n'a pas fait de sélection au niveau de la période sous étude. Donc, quand on a regardé l'impact sur le prix du livre en France, on a pris depuis le début de son entrée en vigueur jusqu'à la plus... la date la plus loin pour laquelle on était capables de trouver des données, alors qu'une autre organisation, qu'on critique dans notre mémoire, comme par hasard, pouf, a pris juste à partir de 1995, alors que la loi était en vigueur à partir de 1981. Donc, nous, on ne fait pas de présélection sur les périodes utilisées, on rend nos calculs disponibles.

Maintenant, c'est bien clair que, quand on fait ce qu'on appelle des simulations en économie, ça demeure une simulation, et donc, quand on arrive avec une hypothèse d'une contraction possible de jusqu'à 17 % de la consommation, on le dit clairement que ça peut être une fourchette entre 10 % à 20 % selon différentes hypothèses, selon différents calculs, mais en tout cas, donc, est-ce que c'est la vérité vraie, ce qu'on dit? Je veux dire, seul Dieu le sait, mais en tout cas on est très transparents sur les méthodes et les outils qu'on a utilisés pour arriver à nos prétentions. Ça fait que déjà, je pense, ça fait ça de pris.

M. Chassin (Youri) : Puis je vous dirais, c'est difficile à trancher parce qu'évidemment c'est un débat de spécialistes à un moment donné, mais je vous dirais que peu importe de quel bord on se situe et peu importe quel intervenant vous entendez, y compris l'IRIS, par exemple, hein, qui ont aussi essayé de faire un calcul d'élasticité comme le nôtre, avec des hypothèses différentes, même eux parviennent à une hausse de prix et à une diminution des ventes, qu'ils qualifient, eux, d'acceptable ou de marginal, peut-être que c'est peu important pour eux, une diminution des ventes de 2 % des livres au Québec, c'est correct, c'est leur position, mais à tout le moins... on peut ne pas s'entendre sur l'ampleur, mais à tout le moins on s'entend sur l'effet : la législation va hausser les prix des livres au Québec et va diminuer leur nombre de ventes, toutes choses étant égales par ailleurs, là-dessus tout le monde s'entend.

Mme Ménard : J'aimerais maintenant aborder la question sur la disparition des librairies. Vous l'avez touché tantôt, ce sujet-là, avec mes collègues du gouvernement. On peut lire dans votre mémoire qu'«il ne faut pas conclure que les librairies indépendantes vont irrémédiablement disparaître dans un avenir proche». Alors, ça, c'est une bonne nouvelle.

Maintenant, vous avez élaboré un peu là-dessus. J'aimerais vous entendre un petit peu plus, parce que vous avez mentionné aussi, dans votre... quand vous avez abordé le sujet, que ce n'était pas une menace. Alors, voulez-vous élaborer un petit peu plus là-dessus?

M. Chassin (Youri) : En fait, il y a deux éléments, je pense, à retenir, par rapport aux librairies indépendantes. D'une part, et on l'a mentionné tout à l'heure, elles offrent ce que peu d'autres commerces offrent, c'est-à-dire une expertise, un conseil de libraire, une variété de titres aussi, qui est beaucoup plus grande, par exemple, que les grandes surfaces. Donc, la comparaison, elle n'est pas là. Il y a aussi un contexte, puis l'intervenant précédant le mentionnait, il y a aussi un contexte de proximité. Il y a aussi un contexte de clientèle, c'est-à-dire que le lecteur occasionnel qui fait un achat impulsif en attendant dans la ligne de la caisse au Jean Coutu n'est pas le même lecteur que celui qui va fréquenter assidument une librairie indépendante pour se faire conseiller par le libraire, dont il connaît par ailleurs les goûts, certains titres de certains ouvrages, et qui va acheter sans doute beaucoup plus de livres par année. Donc, il faut prendre toute cette complexité-là en compte pour montrer qu'il y a un marché particulier où les librairies indépendantes répondent mieux à la demande de certains lecteurs que les autres. Et évidemment la librairie indépendante, c'est aussi, bon, c'est aussi une entreprise qui a des avenues commerciales qui sont disponibles à elle, notamment, par exemple, dans les livres numériques, on parlait de [ruedeslibraires.com](http://ruedeslibraires.com), c'est une excellente initiative.

M. Kelly-Gagnon (Michel) : Mais j'ajouterais, il y a quand même une menace pour les librairies indépendantes et, à vrai dire, pour tous ceux qui vendent les livres, en tout cas, moi, je la vois, la menace, c'est qu'en 2012 les ventes de livres neufs au Québec ont diminué, et, quand ça a diminué, c'était la troisième année...

M. Kelly-Gagnon (Michel) : ...une librairie indépendante et, à vrai dire pour tous ceux qui vendent les livres, en tout cas, moi, je la vois, la menace, c'est qu'en 2012 les ventes de livres neufs au Québec ont diminué, et, quand ça a diminué, c'était la troisième année consécutive. Donc, on est passés, hein, de 707 millions de ventes en 2011 à 678 millions en 2012. Alors, je ne sais pas, comme dirait Bernard Derome, je veux dire, si la tendance va se maintenir? Mais, en tout cas, je veux dire, si les ventes de livres, en général, baissent, vous savez, ce n'est pas la question de savoir, après ça, je veux dire, c'est-u Costco ou les petits libraires indépendants et tout ça? Je veux dire, il y a une menace qui est la lecture en général et l'appétit à la lecture, et ça, je veux dire, ça vaut la peine d'y réfléchir, ça vaut la peine d'y penser puis ça vaut la peine de voir qu'est-ce que le gouvernement du Québec, par exemple, dans son système d'éducation, dans ses incitatifs, peut faire donner et redonner le goût à la lecture.

Moi, je veux dire, on fait juste... De façon générale, quand on a commencé à l'Institut économique de Montréal, on faisait des publications de 50 pages. Les gens nous ont dit : Il n'y a plus personne qui lit ça. On a reçu un feed-back des journalistes, tout le monde, ils ont dit : On ne les lit pas. On a été obligés de ramener ça à quatre pages puis, même à quatre pages, on est obligés de leur tirer par l'oreille pour lire. Puis on a même été obligés d'introduire un nouveau format à deux pages parce que, quatre pages, c'était trop long. Alors, si, à un moment donné, il se perd l'habitude des gens de lire, bien, en tout cas, ce n'est pas votre prix unique du livre qui va venir régler ce problème-là, là.

Mme Ménard : Bon. Dans toutes les études que vous avez faites, vous avez regardé, bien sûr, à l'étranger, ce qu'il se passe. Comment vous expliquez qu'un pays comme Israël, par exemple, vient juste d'implanter une réglementation du prix du livre?

M. Chassin (Youri) : Mais, en fait, il y a une question là-dedans d'action politique, hein? C'est évident que, quand on demande un effort monétaire au lecteur qui est proportionnellement à son budget faible, ça a un impact sur son comportement mais c'est diffus, et, les lecteurs, c'est un très grand groupe. Par contre, les bénéfices d'une telle politique qui vont être concentrés pour certains joueurs qui, eux, sont des groupes plus importants, ont donc un intérêt plus grand et vont pouvoir agir politiquement de façon beaucoup plus vigoureuse. C'est essentiellement ce qu'on appelle, en économie, la théorie des choix publics — «the public choice» en anglais — qui explique un peu cette logique d'action collective où, lorsque les bénéfices sont concentrés et les coûts sont dispersés, il y a clairement un intérêt à adopter ce genre de politiques là pour plaire à certains qui vont s'en souvenir.

Évidemment, tous les pays, hein, ne sont pas dans cette situation-là. L'Angleterre a aboli cette pratique. Au Canada aussi, en 1951, le prix suggéré des éditeurs a fait, dans le fond, l'objet d'une enquête du Bureau de la concurrence du Canada. Et, en Suisse, lorsqu'on a demandé, par référendum, aux Suisses, s'ils voulaient adopter une mesure similaire, ils l'ont rejetée.

Mme Ménard : J'aimerais vous parler de l'émergence d'un cartel. Alors, vous dites, dans votre mémoire, qu'«avec la réglementation du prix du livre et les conditions actuelles de l'industrie, nous avons là toutes les conditions d'une émergence d'un cartel». Alors, de manière très hypothétique, je me pose la question : Est-ce qu'on ne devrait pas avoir une régie comme on en a dans différentes industries, une régie qui déciderait du prix des livres?

M. Kelly-Gagnon (Michel) : À mon avis, non. Et, si on entre dans une mauvaise politique publique parce que donc, nous, dans notre mémoire, on dit que cette politique... cette loi proposée est une mauvaise politique publique et qu'après on superpose à une mauvaise politique publique une autre mauvaise politique publique pour essayer de contrebalancer l'autre d'avant, à mon avis, je veux dire, ce n'est pas ça, la direction.

Puis, sinon, quant à l'usage du mot «cartel», je veux dire, ce n'est pas un jugement de valeur ou une émotion, c'est un terme économique qui est que, quand des offreurs de services sont concertés ou se concertent de façon à convenir d'avance des prix, et à ne pas permettre certaines réductions, et à fixer les prix entre eux, bien, c'est communément connu, dans la littérature économique, comme étant un cartel. Maintenant, au sens juridique du terme, ça, est autre chose parce qu'évidemment, si le gouvernement explicitement autorise le cartel, bien, enfin c'est un cartel légal, mais, conceptuellement parlant, ça demeure un cartel.

M. Chassin (Youri) : Peut-être rappeler aussi par rapport à régie qu'évidemment, à l'heure actuelle, il y a des gens qui déterminent quel est le prix du livre, et ce sont en partie les éditeurs, en partie les distributeurs, en partie les détaillants. Donc, il y a plusieurs personnes qui prennent les décisions idéalement pour maximiser leurs ventes et...

M. Chassin (Youri) : ...détermine quel est le prix du livre, et ce sont en partie les éditeurs, en partie les distributeurs, en partie les détaillants. Donc, il y a plusieurs personnes qui prennent des décisions, idéalement pour maximiser leurs ventes, et ça, ça signifie, pour maximiser le nombre de livres qui se retrouvent dans les mains des lecteurs québécois. Donc, quant à moi, une régie serait prise un peu entre l'arbre et l'écorce, en disant, bon : On va devoir garantir une certaine rentabilité à l'un, tout en garantissant un maximum de concurrence pour d'autres parce que, en bout de ligne, c'est le lecteur qu'il faut favoriser. C'est une espèce de choix cornélien, qui se fait à l'heure actuelle par les décisions des entrepreneurs et des lecteurs québécois, de façon tout à fait naturelle.

M. Kelly-Gagnon (Michel) : Je voudrais ajouter un dernier détail aussi, qui n'est pas nécessairement directement relié à votre question, mais je pense que c'est important. J'ai entendu à plusieurs reprises, à la commission ici et dans d'autres cercles, de dire : Il y a unanimité ou quasi unanimité dans le cercle du livre. Moi, ce que j'ai vu aussi, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui ont peur de parler. Moi, j'ai des éditeurs, j'ai des gens de d'autres secteurs qui nous ont appelés, en disant : Wow! Aie, c'est bien ce que vous faites, bravo. Puis là, bien, j'ai dit, bon : Bien, vous, allez-y, en commission, allez dire ça. Puis ils ont dit : Oui, mais on a peur parce que... on a peur qu'on aurait une rétorsion contre nous, on a peur qu'on serait mal vus, etc. Donc, l'unanimité, elle est là en tant que déclarée, mais, derrière les branches, il y a bien des gens qui ont des craintes face à cette politique-là, mais... je parle des gens de l'industrie du livre, mais qui ont peur de les exprimer publiquement, pour toutes sortes de raisons.

Mme Ménard : D'accord. Et, comme dernière question, à la page 15 de votre mémoire, quand vous dites, et je cite : «Rarement a-t-on vu une proposition de mesures aussi anachroniques, néfastes et obscurantistes.» Est-ce que vous n'êtes pas un peu trop sévères?

M. Chassin (Youri) : Écoutez, je ne vais pas m'excuser de ces adjectifs-là parce que je crois vraiment que c'est le cas, d'une part... et je l'explique un peu, hein, d'une part parce que le sens de l'évolution historique du livre, c'est que c'était un bien rare, dispendieux, de luxe, très élitiste, et que, la nature de la concurrence et des évolutions technologiques aidant, c'est devenu un bien de plus en plus accessible et peu dispendieux justement. Donc, c'est anachronique parce que ça va à contresens de l'histoire. C'est néfaste parce qu'en plus ça va toucher particulièrement le livre québécois, où la proportion des nouveautés représente une proportion plus élevée des ventes totales. Donc, on se tire d'autant plus dans le pied au Québec que ça va toucher davantage le livre québécois. Et finalement c'est obscurantiste parce que, quand on diminue la diffusion du savoir, des connaissances, d'un outil qui a une valeur sociale et culturelle, je crois que oui on peut parler d'obscurantisme.

Mme Ménard : Bien, merci beaucoup. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. Mme la députée de Montarville, vous avez la parole.

Mme Roy (Montarville) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Messieurs, merci. Merci d'être ici, de vous être déplacés. Merci pour votre mémoire très clair, très précis, vos arguments que vous nous... dont vous nous faites part, depuis tout à l'heure. J'aimerais avoir votre opinion : Selon vous, que feront les consommateurs qui achetaient leurs livres dans les grandes surfaces parce qu'il y avait des grands rabais? Si ces grands rabais n'existent plus, qu'est-ce que ça va causer, dans le milieu?

M. Chassin (Youri) : En fait, j'aurais deux réponses. D'une part, il faut bien comprendre conceptuellement... puis on l'a vu, dans la littérature, sur les habitudes de lecture notamment, qu'il y a des petits consommateurs et des plus gros consommateurs qui vont chercher des titres plus précis, alors que des petits consommateurs vont entendre parler d'un livre, à la radio, ou une critique, dans un journal, vont croiser le titre en question plus tard, au fil de leur magasinage, et vont finalement acheter, peut-être un peu impulsivement, ce livre-là. Et ce sont... Dans le fond, ces lecteurs-là, qui se retrouvent à fréquenter les grandes surfaces, où finalement les rabais sont importants à l'heure actuelle, convainquent les gens de prendre le livre et de le mettre dans leurs paniers, et finalement qui seraient les plus affectés par la disparition de ces rabais.

Par ailleurs, et la question nous intéressait aussi, donc on l'a incluse dans notre sondage, et c'est intéressant de voir que les stratégies dominantes ne sont pas bêtes finalement. Si le prix des livres augmente, les Québécois nous répondent que leurs trois stratégies dominantes seraient d'emprunter davantage de livres à la bibliothèque, c'est la première réponse qui est donnée, 37 %, les gens pouvaient choisir plusieurs réponses; ensuite, dans «Commander», sur des sites Internet... évidemment, si les sites Internet sont aussi soumis à la loi, ça peut poser problème, mais leurs réponses, ce serait d'aller vers là, si les prix n'étaient pas contrôlés sur les sites Internet; ou encore d'acheter moins de livres, quand même dans une proportion de 29 %. Donc,

c'est un peu ça la réaction. Évidemment, ce sont les petits lecteurs qui sont les plus touchés et qui, eux, pourraient donc ne pas acheter.

Mme Roy (Montarville) : Si on continue dans cette veine-là, c'était lors d'un sondage. Est-ce que «Aller à la librairie indépendante» faisait partie des réponses...

M. Chassin (Youri) : ...évidemment, ce sont les petits lecteurs qui sont les plus touchés et qui, eux, pourraient donc ne pas acheter.

Mme Roy (Montarville) : Si on continue dans cette veine-là, c'était lors d'un sondage, est-ce que «Aller à la librairie indépendante» faisait partir des réponses que vous leur avez soumises? Dans la possibilité : Si on augmente le prix du livre, irez-vous dans une librairie indépendante?

M. Chassin (Youri) : Oui.

Mme Roy (Montarville) : Ah oui?

M. Chassin (Youri) : Ça fait partie des réponses possibles, oui.

M. Kelly-Gagnon (Michel) : Puis on a des copies de sondages, qu'on pourra vous remettre, si vous le souhaitez, puis ils disponibles sur notre site Web aussi, avec toute la méthodologie puis la liste des questions.

Mme Roy (Montarville) : ...37 plus 31 plus 29, il n'y a pas grand monde qui disait aller à la librairie indépendante, c'est ce que je comprends.

M. Chassin (Youri) : ...à 100 % parce que les gens pouvaient choisir plus d'une réponse, dire, par exemple, bien : Je vais d'abord aller davantage dans des bibliothèques et acheter moins de livres moi-même. Donc, il pouvait y avoir plus d'une réponse.

Mme Roy (Montarville) : Mais la première chose que le consommateur ferait, ce serait d'emprunter et par la suite acheter sur Internet. Donc, ce serait, selon vous, un impact direct de la disparition des grands rabais en grandes surfaces.

M. Chassin (Youri) : Exactement. C'est la réaction que les consommateurs de prêts, quand on leur pose la question.

Mme Roy (Montarville) : Je vous remercie beaucoup, messieurs.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci, messieurs. Chers collègues, je vais vous souhaiter une bonne fin de journée, et la commission ajourne ses travaux jusqu'au 9 septembre, à 14 heures. Merci.

(Fin de la séance à 17 h 41)